

---

### III. COMMERCE ENTRE LE CANADA ET L'AUSTRALIE

---

#### Cadre commercial

Les relations commerciales officielles entre le Canada et l'Australie sont régies, sur le plan multilatéral, par l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) dont les deux pays sont signataires et, sur le plan bilatéral, par l'Accord commercial Canada-Australie de 1960. Ce dernier accord, qui prévoit l'échange d'un traitement préférentiel pour un grand nombre de produits, a joué un rôle important au niveau de l'expansion des exportations canadiennes à destination de l'Australie, surtout en augmentant la compétitivité des produits manufacturés canadiens sur le marché australien.

Le gouvernement de l'Australie a terminé la simplification de ses tarifs douaniers en 1982 et leur harmonisation en 1987. Le Canada a réussi à conserver ses marges préférentielles pour de nombreux produits dans l'aménagement tarifaire fondé sur les dispositions de l'Accord commercial Canada-Australie. Il convient toutefois de souligner que les autorités australiennes font actuellement face à des pressions considérables visant la réduction ou l'abandon de bon nombre de marges préférentielles, et ce, malgré la préférence tarifaire dont bénéficiait le Canada en vertu de l'Accord commercial, laquelle a toujours été très avantageuse pour les exportateurs canadiens par rapport aux autres pays industrialisés exportant en Australie. On ne s'attend toutefois pas à une diminution de ces pressions à court terme.

#### Expansion du commerce

Les échanges commerciaux avec l'Australie remontent aux premières années de la Confédération. Le premier délégué commercial canadien fut nommé à Sydney en 1895 et la nomination d'un délégué commercial à Melbourne suivit en 1903.

Les échanges commerciaux entre le Canada et l'Australie ont augmenté, passant de 344 millions de dollars australiens en 1970 à 1 497 millions de dollars canadiens en